

OBJET

AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

(COOPERATION DECENTRALISEE / ZONE OCEAN INDIEN / 06-12 JUILLET 2009)
(JOURNEE NATIONALE DU MANAGEMENT DURABLE DU CENTRE-VILLE A PARIS DU 23-29 JUIN 2009)

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, à Messieurs :

Edmond LAURET (7^{ème} Adjoint délégué à la Coopération décentralisée) pour la mission de représentation de la Commune, du 06 au 12 juillet 2009, dans plusieurs pays de la zone Océan Indien :

- Madagascar : Diégo Suarez, Tananarive et Majunga,
- Les Comores : Moroni,
- Mayotte : Dzaoudzi,

à l'occasion de la signature d'une convention de coopération régionale.

Mohammad CASSIM CADJEE (Conseiller Municipal) pour la journée nationale du management durable du Centre-Ville à Paris du 23 au 29 juin 2009.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET

AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

(COOPERATION DECENTRALISEE / ZONE OCEAN INDIEN / 06-12 JUILLET 2009)
(JOURNEE NATIONALE DU MANAGEMENT DURABLE DU CENTRE-VILLE A PARIS DU 23-29 JUIN 2009)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-54 du Maire ;

Vu le rapport de
présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

11 votes contre
(dont 4 votes par procuration)

pour

M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU,
et M. Christian ALBANY

autres élus présents

ARTICLE 1

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, aux élus suivants :

- Monsieur Edmond LAURET, 7^{ème} Adjoint au Maire, pour la mission de représentation de la Commune, du 06 au 12 juillet 2009, dans plusieurs pays de la zone Océan Indien (Madagascar, Les Comores & Mayotte) à l'occasion de la signature d'une convention de coopération régionale,

DELIBERATION N° 09/4-54

- Monsieur Mohammad CASSIM CADJEE, Conseiller Municipal, pour la journée nationale du management durable du Centre-Ville à Paris du 23 au 29 juin 2009.

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget Principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27** JUIL. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE